



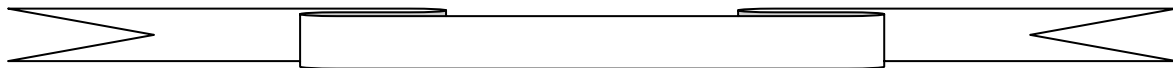
# PROCES-VERBAL

## DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE DE GESTION

### COMMISSION FEDERALE DE CONTRÔLE DES CLUBS

Réunion du 25 novembre 2008

**ATTENTION :** Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la D.N.C.G.. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé. Le procès-verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées sera mis en ligne ultérieurement.



#### AUDITION DU VENDEE LUCON FOOTBALL

La Commission,

Après audition de MM. Michel RECULEAU – Président du club, Serge POITRUINEAU – Dirigeant,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière du VENDEE LUCON FOOTBALL,

---

**DECISION : Délibéré.**



#### AUDITION DE L'A.S. MOULINS

La Commission,

Après audition de MM. Bernard CHANET – Président du club, Pierre DESFORGES – Expert-comptable du club,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière de l'A.S. MOULINS,

Après avoir entendu les explications orales des représentants du club,

---

**DECISION : Encadrement de la masse salariale + Amende financière pour non production de documents.**



### AUDITION DU S.O. ROMORANTIN

La Commission,

Après audition de MM. Jean-Claude GUEMON – Président du club, Antoine MOULIN – Responsable Administratif, Eric ARRIVAULT – Expert-comptable du club,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière du S.O. ROMORANTIN,

---

**DECISION : Encadrement de la masse salariale dans la limite de 95% du montant budgété.**



### AUDITION DE L'AVIRON BAYONNAIS

La Commission,

Après audition de MM. Manuel MERIN – Président du club, Bruno SAINT-MARTIN – Expert-comptable du club,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière de l'AVIRON BAYONNAIS,

---

**DECISION : Encadrement de la masse salariale dans la limite du montant budgété.**



### AUDITION DU C.S. LOUHANS-CUISEAUX 71

La Commission,

Après audition de MM. Guy CHEVALIER – Président de la SASP, Pierre-Marie HUMBERT – Administrateur, Bernard VERONICO – Conseil du club,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière du C.S. LOUHANS-CUISEAUX 71,

---

**DECISION : Retrait de 4 points au classement sportif de la saison 2008/2009 pour communication d'informations inexactes + Encadrement de la masse salariale dans la limite de 80% du montant budgété.**



### AUDITION DU R.C.O. AGATHOIS

La Commission,

Après audition de Mme Sandrine BERNAD – Secrétaire du club, François CAULIER – Comptable du club,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière du R.C.O. AGATHOIS,

---

**DECISION : Encadrement de la masse salariale dans la limite de 90% du montant budgété.**



**AUDITION DE L'A.S. CANNES**

La Commission,

Après audition de MM. Michel SCOTTO – Président de la SASP, Pierre CANCIAN –  
Président de l'Association, Christian BARDET – Expert-comptable du club,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière de l'A.S. CANNES,

---

**DECISION : Encadrement de la masse salariale à hauteur de 90% du montant budgété.**



**AUDITION DE L'E.S. FREJUS**

La Commission,

Après audition de M. Marcel SABBAH – Président du club,

Pris connaissance du dossier de ce club,

Examinant et appréciant la situation financière de l'E.S. FREJUS,

---

**DECISION : Encadrement de la masse salariale à hauteur de 95% du montant budgété.**

